

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

CRÉATION GRAPHIQUE ET PAO

En vigueur au 20/03/2020

Définitions

Prestataire : microentreprise PLUS – Patrick Ligeron, SIRET 451 287 338 00052, ayant son siège social au 15 rue Jean Voillot, 69500 Bron, France, email : contact@projet.plus, téléphone : 09 71 48 36 39, représentée par Patrick Ligeron.

Site : les sites web exploités par le Prestataire dans le cadre de ses activités : projet.plus, plusweb.fr, plusreferencement.fr, plusdesign.fr, plusclients.fr

Service : toute prestation ou service proposés sur le Site du Prestataire.

Client : tout utilisateur particulier ou professionnel agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'il agit au nom et pour le compte d'un autre professionnel, qui navigue sur le Site, prend connaissance des Services, demande un devis, passe commande et/ou achète un Service au Prestataire

Données client : ensemble des données fournies par le Client, personnelles ou non, dans le cadre de l'utilisation du Site ou d'une commande et/ou achat d'un Service auprès du Prestataire.

Tiers partenaire : entreprise à laquelle est sous-traité tout ou partie de la commande du Client par le Prestataire.

Tiers : toute personne morale ou physique autre que le Prestataire et le Client.

Chaque terme débutant ci-après par une majuscule a le sens qui lui est donné dans sa définition.

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Particulières de Vente (dites « CPV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat du Service CRÉATION GRAPHIQUE ET PAO, tel que proposé par le Prestataire au Client sur le Site du Prestataire.

Les présentes CPV viennent en complément et renforcent la portée des Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») qui s'appliquent à toutes transactions commerciales entre le Prestataire et le Client. Les CGV sont disponibles à tout moment sur le Site et prévaudront sur tout autre document. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CPV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne sur le Site ou en signant le devis, et s'être assuré préalablement des capacités du Prestataire à répondre à ses besoins et attentes dans le cadre des Services commandés.

La liste de l'ensemble des CPV est disponible à l'adresse web suivante : <https://projet.plus/conditions-vente/>. Seules les versions des CPV telles que disponibles à l'adresse web précédemment mentionnée peuvent être opposées au Prestataire à l'exclusion de toute autre version.

ARTICLE 2 – Maquettes

Un maximum de 5 maquettes et/ou Bon à tirer (BAT) seront présentés au Client dans le cadre du Service commandé. Chaque maquette / BAT pourra faire l'objet d'une reprise selon les consignes du Client de façon limitée. Cependant, les reprises ne pourront pas venir en contradiction de l'expression initiale de besoins du Client. Par exemple, le Client ne pourra pas demander un changement de format, de charte graphique, etc.

Les demandes initiales floues, imprécises ou incomplètes sont laissées à la libre interprétation et expression créatrice du Prestataire.

ARTICLE 4 – Impression - Livraison

Dans le cas où la commande inclue une prestation d'impression et/ou de livraison, cette prestation sera confiée par le Prestataire au Tiers partenaire de son choix avec l'objectif de garantir au Client un travail de qualité conforme à sa commande.

Les livraisons ne peuvent se faire qu'en France Métropolitaine.

Les moyens de visualisation des maquettes et/ou BAT avant leur départ en impression étant nombreux et ne répondant pas aux mêmes normes, le Prestataire ne pourra pas être tenu responsable des éventuelles différences entre une visualisation sur support informatique (ordinateur, smartphone, etc.) et le résultat final du produit imprimé. La restitution des couleurs ne peut être garantie à l'identique entre l'outil informatique et la chaîne de fabrication des Tiers partenaires. Le rendu des couleurs visibles à l'écran, quel qu'il soit, n'est pas contractuel.

ARTICLE 5 – Propriété intellectuelle

Le Prestataire procédera à la rétrocession des droits de propriété intellectuelle du produit fini issu de la commande dès que l'ensemble des sommes dues par le Client au titre de la commande dans sa globalité auront été acquises par le Prestataire. Cette rétrocession se fera dans les limites des clauses mentionnées à l'article 10 des CGV, complétées des clauses ci-dessous.

Sauf mention contraire sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété exclusive, perpétuelle et imprescriptible du Prestataire (articles L. 121-1 à L. 121-9 du CPI) et toute traduction, adaptation, transformation, arrangement ou reproduction par un art ou procédé quelconque constitue une contrefaçon (article L. 122-4 du CPI). Seul le produit fini sera adressé au Client. Le Prestataire n'a pas l'obligation de mettre à disposition du Client les fichiers sources, mais seulement le résultat de son travail sous une forme exploitable par des professionnels du secteur concerné.

À défaut d'une mention spécifique dans le devis, si le Client désire avoir les sources du produit fini, un devis supplémentaire devra être demandé au Prestataire qui garde l'entière liberté de facturer la remise de ses sources au tarif qui lui semble le plus juste en regard du travail effectué.

Les fichiers sources, en particulier les études préalables, restent confidentiels et ne peuvent en aucun cas être transmis à un Tiers par le Client sans un accord préalable écrit du Prestataire.